

Article 1 - Organisation

L'association "PASSION RAID NANTES" organise le "DEFI" PASSION RAID NANTES dimanche 03 mai 2015 à GUENOUVRY . Elle se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de modifier ou supprimer des épreuves si elle le juge nécessaire. L'association « PASSION RAID NANTES » adhère à la « Fédération des Raids Multisports de Nature » (www.raidsmultisports.fr).

Article 2 - Accueil

Site d'Accueil, Départ et Arrivée : Complexe municipal de GUENOUVRY (44)

L'Accueil des concurrents, les vérifications de l'inscription, la remise des dossards et plaques se feront:

- Parcours EXPERT le samedi 02 Mai de 18h à 21h. Départ 4h dimanche matin 03 mai
- Parcours AVENTURE le dimanche 03 mai de 6h45 à 8h15. Départ 9h
- Parcours DECOUVERTE le dimanche 03 mai de 7h45 à 9h15. Départ 10h

Important Les dernières informations et horaires précis sont mis à jour sur le site de l'association, les consulter régulièrement

Article 3 - Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis de leurs préposés et de tous les participants au raid. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Tout concurrent inscrit court sous sa propre responsabilité, dégageant les organisateurs en cas d'accident, de défaillance physique et vol.

Article 4 - Le Parcours

Le parcours est tracé en milieu naturel. Les concurrents enchaînent 3 disciplines: VTT, Course à pied et Run & bike. Toutes les spéciales sont en orientation. Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle (PC) qui doivent être passés obligatoirement par les deux équipiers ensemble sous peine de disqualification.

Article 5 - Les équipes

Les équipes (masculines, féminines, mixtes) sont composées de 2 concurrents. L'Assistance n'est pas autorisée.

Cette épreuve est ouverte à 150 équipes au maximum. Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint. Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve. Le parcours « Découverte » sera ouvert aux plus de 16ans au jour de l'épreuve (avec autorisation parentale signée) sous réserve que le capitaine de l'équipe soit majeur.

Article 6 - Sécurité

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

- Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation.
- Les équipes doivent **respecter scrupuleusement le Code de la route** et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.
- Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les dossards devant et plaques VTT fournis par l'organisation.
- Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents sur les parcours VTT et Run & Bike. **Un éclairage Avant et Arrière fixé sur le VTT et un gilet fluorescent est obligatoire pour le parcours EXPERT.**
- Les concurrents s'engagent à rester ensemble obligatoirement, dans les limites du parcours, en VTT et Course à Pied.
- Les équipes possèdent obligatoirement un téléphone portable correspondant au numéro communiqué sur la fiche d'inscription.

Article 7 - Assistance

L'organisation met en place un dispositif de premiers secours sur le site de départ/arrivée, Les concurrents sont en autonomie ils doivent gérer leur alimentation, l'organisation assurera des ravitaillements en eau.

Article 8 - Abandon

Un équipier ne doit jamais laisser son partenaire seul si une blessure l'immobilise. Il doit prévenir les secours d'urgence (112), demander aux autres concurrents de prévenir le 1er signaleur et/ou appeler le N° de secours de l'organisation. Toutes les équipes ou équipiers qui le nécessiteront seront rapatriés dans les meilleurs délais sur l'aire d'arrivée

Article 9 - Chronométrage et Classement

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques "Chronoraid". La puce sera prêtée à chaque équipe lors de la remise des dossards contre un chèque de caution de 60 euros, qui sera détruit à la suite du raid.

Toute équipe sera classée au passage du 2ème équipier.

Récompenses parcours EXPERT, AVENTURE et DECOUVERTE :

1er, 2ème et 3ème scratch; 1er, 2ème et 3ème Féminine; 1er, 2ème et 3ème Mixte.

Article 10 - Dossier final

Seules les équipes dont le dossier est complet dans les délais et dans la limite des places disponibles seront pris en compte. La liste des équipes engagées est à consulter sur le site passion.raid.nantes.free.fr.

Les dossiers non retenus seront détruits à l'issue de l'organisation.

Article 11 - Les engagements

L'engagement donne droit à la participation du raid + un repas + un lot.

L'inscription est de 18 € par équipier pour le parcours « DECOUVERTE » 25 € par équipier pour le parcours « AVENTURE »
32€ par équipier pour le parcours « EXPERT »

A partir du 12 avril l'inscription sera majorée de 3 € par coureur.

Les inscriptions Dossier Complet seront clôturées le 26 avril

L'inscription est validée dans l'ordre de réception (cachet de la poste), elle contient :

- La Fiche d'Inscription dûment complétée, à télécharger sur le site PRN
- Les deux certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du **Raid Multisports en compétition datant de moins d'un an** à la date de l'épreuve, model à télécharger sur le site PRN, ou copie de la licence compétition FFC, FFA, FFCCO ou Triathlon en cours de validité. **Tout autre certificat médical ne sera pas accepté.**
- Le chèque de règlement : engagement de l'équipe + repas accompagnateur (à l'ordre de PASSION RAID NANTES).
- Le chèque de caution de 60 € (à l'ordre de PASSION RAID NANTES) pour la puce de chronométrage "Chronoraid"
Aucune inscription ne sera prise le jour du Raid

Article 12 - Causes de mise Hors Course

- 1 - NON RESPECT DU REGLEMENT.
- 2 - Absence du port du casque en VTT
- 3 - Non-respect des règles de sécurité.
- 4 - Non-respect des sites traversés (détritus, détérioration de biens publics ou privés etc...)
- 5 - Non-respect des consignes des membres de l'organisation.
- 6 - Toute équipe se présentant avec plus de 15 minutes de retard sur la ligne de départ est déclarée forfait.
- 7 - L'organisation pourra arrêter les équipes qui ne seraient pas en mesure de continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...).
- 8 - Absence de validation de l'équipe au complet aux points de contrôle.
- 9 - Utilisation d'une assistance personnelle.
- 10- Abandon d'un concurrent : le reste de l'équipe pourra continuer hors classement (si majeur) avec l'accord de l'organisation

Article 13 - Litige

L'organisation est seule habilitée à intervenir en cas de litige et s'engage à le faire rapidement.

Article 14 - Matériel et Vivre

Les concurrents doivent impérativement prévoir des vivres pour la durée de la course ainsi qu'un bidon ou poche d'eau d'une contenance minimum de 1 litre.

- Matériel OBLIGATOIRE commun pour tous les parcours,
 - un CASQUE VTT par coureur, un téléphone portable par équipe.
 - matériel de réparation VTT et réparation de crevaisson (chambre à air de rechange, pompe, etc.)
- Matériel OBLIGATOIRE spécifique pour le parcours EXPERT
 - Eclairage Avant ET Arrière fixé sur le VTT
 - GILET FLUO (contrôlé au départ)
- Matériel commun pour tous les parcours : Porte-carte VTT
- Matériel pour les parcours EXPERT et AVENTURE : Boussole et Matériel de traçage

Article 15 - Utilisation d'image

"J'autorise expressément les organisateurs du DEFI PASSION RAID NANTES ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

Article 16 - Annulation/remboursement.

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard le 26 avril 2015

Les équipes déclarant forfait moins de 48 heures avant le départ ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 17 - Prestations sur le site.

- Café et Brioche à l'accueil / Ravitaillement d'arrivée / Repas (les accompagnants peuvent s'y inscrire pour 6 €)
- Douches / Cadeau souvenir / Podium

Charte des Raideurs :

Je ne recours à aucun produit ou substance interdits pour améliorer mes performances.

Je respecte l'environnement et ne laisse aucune trace de mon passage.

J'adopte une attitude respectueuse et courtoise avec les autres utilisateurs des espaces naturels que je rencontre.

Je suis Fair-play et respecte les autres concurrents, les bénévoles ainsi que le règlement de course.

« Fédération des Raids Multisports de Nature »

2/2